



TP conducteur interurbain voyageur avec suspension permis

Par **jc59**, le **05/01/2018** à **11:49**

Bonjour,
Je suis chauffeur routier et je viens d'avoir une suspension de permis de 4 mois jusqu'au 19 avril 2018. Le 19 février 2018 je dois faire une formation titre professionnel conducteur interurbain de voyageur (permis D) qui se termine le 18 mai 2018. Ma question est la suivante, est-il possible de la faire en ayant une suspension de permis en sachant qu'avant la fin de la formation je vais récupérer mon permis de conduire. Merci.

Par **Tisuisse**, le **06/01/2018** à **08:23**

Bonjour,
Vous faites cette formation en tant que stagiaire ou en tant que formateur ?
Pour quel motif cette suspension ? Est-ce une suspension administrative décidée par le préfet ou est-ce une suspension judiciaire décidée par le tribunal ?

Par **morobar**, le **06/01/2018** à **19:12**

Bjr,
Vous ne pouvez pas conduire un véhicule nécessitant le permis sur la voie publique. Formation ou pas.

Par **Tisuisse**, le **07/01/2018** à **07:04**

Si c'est une formation en vue d'obtenir le permis "transports en commun" c'est, à mon avis, possible puisque c'est fait par une auto-école agréée au même titre que celles et ceux qui apprennent à conduire une voiture ou une moto et qui n'ont pas encore le permis adéquat. Je pense qu'il faut que jc59 pose la question à son organisme de formation et à sa préfecture.

Par **morobar**, le **07/01/2018** à **09:47**

Je confirme l'impossibilité.
Pour s'inscrire à une formation en vue de passer le permis D, il faut être déjà titulaire du permis B ou du permis C.
Ces permis sont suspendus, et il n'est donc pas possible de passer le permis D.
De toutes façons je ne pense pas que ce soit l'objet de la formation dont il est question ici.